



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN
MRC DE MÉKINAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC- AMENDÉ

RÔLE DE PERCEPTION POUR 2026
TAXES FONCIÈRES ET COMPENSATIONS GÉNÉRALES, TAXES FONCIÈRES
SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ET LES IMMEUBLES INDUSTRIELS
ET TAXES DE SERVICES ET RÉPARTITIONS LOCALES

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, par la soussignée Nancy Laganière, directrice-générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, que le rôle général de perception pour l'année financière 2026 a été préparé et est déposé à mon bureau, et que toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées selon le tableau des échéances ci-après énumérées.

Pour plus de précisions, mentionnons que :

- les comptes de taxes de moins de 300 \$ sont payables en un seul versement, le 17 mars 2026.
- les comptes de taxes de 300 \$ et plus sont payables : en quatre (4) versements égaux, les **17 mars, 17 mai, 17 juillet, 17 septembre 2026**.
- toute taxe, compensation ou versement impayé à la date d'échéance portera intérêt au taux de 11 % l'an, calculé quotidiennement avec une pénalité de 5 %.
- le paiement de ces factures peut être fait par chèque, par débit, en argent ou par l'entremise des institutions bancaires participantes.

Signé le 6 février 2026

Nancy Laganière

Nancy Laganière
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Laganière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi le 6^e jour de février 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 5^e JOUR DE FÉVRIER 2026

Nancy Laganière

Nancy Laganière
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe